



folatecoere.fr



Première négociation de 2025 : Déplacements professionnels

La Direction a réuni le 28 avril 2025 les Organisations Syndicales à la table des négociations pour la mise en place d'un accord déplacement cher à **FO**.

Lors de cette réunion, la Direction a présenté son projet d'accord qui est pour l'instant loin des attentes de **FO**.

Afin d'éviter tout désarroi et autre problème liés aux déplacements professionnels, **FO** revendique un accord de bon sens :

- **FO** exige que le personnel au forfait jour et forfait heures soit traité différemment et qu'un chapitre spécifique pour les non-cadre et les non-forfaité soit créé.
- **FO** recommande que le temps de repos soit en accord avec l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail en vigueur chez Latécoère.
- **FO** demande que des contreparties spécifiques soient mise en place pour chaque catégorie de personnel.
- **FO** invite fortement la Direction à favoriser les déplacements sur le temps de travail pour garantir un équilibre entre la vie pro et privé.
- **FO** demande que la Corse soit associée aux règles de la zone Europe compte tenu des difficultés de transport.
- **FO** demande de mettre en place un barème évolutif en fonction des localisations et des saisons dans les zones touristiques ou en région parisienne pour éviter des désagréments aux salariés qui subiraient des augmentations de tarifs suivant les périodes.

FO revendique depuis longtemps auprès de la Direction la mise en place de cet accord qui répond enfin favorablement à cette demande.

FO tient à être un acteur majeur sur le sujet pour obtenir un accord fiable et solide pour les années à venir afin d'éviter tout différent.

FO : Un syndicat force de proposition, qui connaît les enjeux, qui connaît les salariés et qui se bat pour la protection de tous !

Site web :	http://folatecoere.fr/	Email :	syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero
Contacts :			
Stéphane Faget	David Castaing	Jean-Michel Couget	
06 21 05 17 64	06 77 68 78 51	05 67 73 43 73	